

Mise en place d'une politique d'accès à Internet unique et authentifiée pour l'ensemble des agents de DDI.

Rappel des éléments de contexte :

Des problèmes de performance sur les applications métier Web en DDI avaient été signalés au printemps de l'année 2015. Entre autres causes identifiées, le constat avait été fait d'une utilisation de l'accès Internet non optimisée sur certains sites.

Au-delà des actions menées par ailleurs, il a été proposé d'unifier les accès Internet en DDI avec :

- un accès authentifié permettant la gestion de profils d'accès :
 - un profil standard pour la majorité des agents
 - un profil étendu pour les agents ayant des usages professionnels justifiant d'un accès étendu (maximum 15 % des agents par structure)
- une optimisation de l'utilisation de la bande passante des liens réseaux au bénéfice des agents (pour leurs usages métier)

Cette offre de service est opérée par le MTES (partie support Internet et accès réseau structure) et par le MI (partie qualification SSI des sites internet).

Une première présentation de ce projet a été faite en CT national des DDI le 23 mars 2017.

A cette occasion, il avait été convenu de lancer l'expérimentation dans 3 DDI (DDT 19, DDCSPP 28 et DDPP 91) et de faire un point d'étape en CT avant la fin 2017.

L'expérimentation :

Les trois DDI ont commencé à basculer des agents sur la nouvelle politique d'accès à partir du mois d'octobre 2017. Aujourd'hui, nous avons plus de 200 agents répartis sur les 3 DDI qui utilisent le service.

Un bilan intermédiaire a été présenté en CT national des DDI en décembre 2017 avec notamment les remarques suivantes de la part des organisations syndicales :

- manque de recul sur l'expérimentation
- des inquiétudes sur les quotas et notamment les accès pour les profils enquêteurs de CCRF
- des plaintes d'agents sur la stabilité des sessions
- une incompréhension sur l'absence d'accès aux réseaux sociaux pour le profil standard
- la volonté de pouvoir accéder aux sites de transfert de fichiers
- une inquiétude sur la réactivité des chaînes de support au regard du nombre important de demandes d'ouverture de site

A cette occasion il a été décidé de prolonger l'expérimentation pour avoir un meilleur recul et offrir le temps nécessaire aux ajustements.

Les ajustements sur les 5 premiers mois de l'année 2018

Suite aux différentes remarques et remontées terrain, des ajustements ont eu lieu :

- sur la politique de filtrage :
 - ouverture des réseaux sociaux sur plage horaire pour le profil standard
 - autorisation par défaut en standard de certaines catégories jusque là interdites dont les sites non catégorisés (part essentielle des demandes)
 - autorisation « à la demande » des sites de transfert de fichiers en standard
- sur la chaîne de support :
 - déconcentration des demandes de recatégorisation (procédure fournie aux SIDSIC)
- sur la partie technique :
 - traitement technique du phénomène de déconnexion intempestive
 - traitement des sites à mettre en exception de l'authentification (activation de licences...)

Le bilan d'expérimentation

Le dossier contient les bilans rédigés par les différentes parties prenantes.

La conclusion générale est que la solution est assez stable et satisfaisante pour envisager une généralisation. Cependant, les pilotes préconisent un déploiement progressif pour chaque DDI afin de consacrer le temps nécessaire à l'accompagnement de chaque agent.

Calendrier envisagé pour une généralisation

- présentation en CT national des DDI ce 14/06/2018
- si accord de principe sur une généralisation, réunion du comité éditorial fin juin pour définition d'un plan de déploiement sur les 4 derniers mois de 2018 avec :
 - un principe de progressivité (laisser les anciennes PFAI actives le temps nécessaire),
 - une proposition de coffre fort électronique aux agents,
 - un accompagnement fort des agents.